

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 11 avril 2013**



Présents

Exécutif	MM. Marc Michela Alain Corthay Etienne Murisier	maire adjoint adjoint
Bureau du Conseil	MM. François Mégevand Yannick Dupraz Mme Coranda Pierrehumbert	président vice-président secrétaire
Conseillers-ères municipaux-ales	Mmes Julia Collis, Jennifer Gabaz, Isabelle Meier, Corinne Ménétrety, Ania Schwab, Valérie Sella MM. André Favre, Jean-François Jordan, Jean-Baptiste Leclercq, Léon Piller, Florio Togni	
Personnel communal	M. Michel Vazquez	secrétaire général
<u>Absent-e-s excusé-e-s</u>	M. Jacques Petitpierre	conseiller municipal

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mars 2013
2. Communications du Bureau du Conseil
3. Communications du Maire
4. Présentation des comptes 2012
5. Divers.

Le **Président** ouvre la séance à 20h15.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mars 2013

Le procès-verbal est approuvé, avec les suppressions (mots en ~~italique barrés~~) et les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

- **André Favre** demande une 1^{ère} correction, en page 8, point 5, lettre e), 6^{ème} paragraphe :
→ « ...avec 8 équipes prévues, donc **4 5** étrangères, 3 suisses... ».
- 2^{ème} correction, page 8, point 5, lettre e), même paragraphe :
→ « ... Il aimerait que la Commune ~~revoit~~ **revoie** sa position... ».
- 3^{ème} correction, mentionnée par **Jean-François Jordan**, page 9, point 6, lettre a) :
→ « Jean-François Jordan confirme que le Groupement, comme la Commune, ~~soutient moralement~~ **est prêt à soutenir** le tournoi juniors B prévu... ».
- **André Favre** fait part d'une 4^{ème} correction, page 10, point 7, lettre b) :
→ « # **Yannick Dupraz** conclut sur le fait qu'il a visité le local en question... ».
- **Alain Corthay** corrige le texte, en page 10, point 7, lettre b), 2^{ème} paragraphe, comme suit :
→ « **Alain Corthay** précise que nous **avons** suggéré à Frédéric Roméri **dernièrement** de contacter les jeunes pour organiser ses activités musicales à la Rampe. Ce local lui est loué depuis **plusieurs années**, il est donc temps de passer la main en faveur de cette association, ce qu'il a très bien compris lors de leur dernière entrevue. D'autant plus qu'Alain Corthay lui a-donné plusieurs pistes pour utiliser d'autres locaux privés pour son activité. Concernant le bruit... ».
- **Julia Collis** conclut les corrections avec le texte à mentionner en page 11, point 7, lettre c) :
→ « **Julia Collis** est à la recherche d'un musicien ayant un répertoire convenant à ce genre d'événement. Toutes les propositions sont les bienvenues. ».

2. Communications du Bureau du Conseil

a) **ACG (Association des communes genevoises)**

Le Président lit le courrier reçu, relatif à une décision prise en Assemblée générale de l'ACG. Celle-ci a trait à un montant versé par le Fonds intercommunal pour la participation du GIAP à la recapitalisation de la CIA, à hauteur de Fr. 3'000'000.- sur les 5.5 mios que le GIAP devrait verser.

Le Maire donne des explications complémentaires et répond aux questions.

Pas d'opposition du Conseil.

3. Communications du Maire

a) Repas des Aînés

Alain Corthay fait circuler le magnifique album réalisé par et avec les photos prises par Brigitte Aellen - et François Mégevand - lors du repas.

b) Exposition

Alain Corthay signale que le musée (itinérant) européen du trompe-l'œil est une superbe exposition avec de magnifiques réalisations; il est jusqu'à fin avril à la salle des Fêtes de Chêne-Bougeries. L'Exécutif a été subjugué par les œuvres de ce peintre espagnol et a discuté avec lui pour lui proposer de prévoir un projet pour décorer l'édicule du centre du village. Avec les explications qu'ils lui ont donné sur l'espace intergénérationnel et Meinier, ainsi que sa visite sur place ce matin, il va nous faire un projet d'ici la fin de l'année scolaire.

c) PDCn (Plan Directeur Cantonal)

Le Maire rappelle que des corrections ont été apportées pour Meinier au PDCn, comme annoncé lors de la séance du 7 mars 2013 et selon les documents (relatifs au Grand projet de la Pallanterie - ex-PSD) remis à chacun à cette occasion. La Commune de Perly nous a envoyé un courrier, car ils trouvent que les Conseils municipaux devraient pouvoir se prononcer à nouveau sur cette version corrigée, pour vérifier que les modifications demandées via les résolutions votées aient bien été enregistrées, avant que ce PDCn ne soit formellement validé. L'Exécutif va contacter les communes voisines pour obtenir leurs avis. Entre-temps, nous demandons à Pascal Tanari de vérifier que nos remarques aient bien été prises en compte, faute de quoi il serait alors judicieux de s'unir avec les autres communes pour réagir, via une résolution à faire voter par les Conseils municipaux.

Il prie donc chaque membre du Conseil de revoir le PDCn – disponible sur le site internet de l'Etat de Genève ou en consultant l'exemplaire disponible à la Mairie, afin de pouvoir en discuter en connaissance de cause lors de la prochaine séance.

d) Pompiers

Il va falloir acquérir un nouveau véhicule tonne-pompe pour la Cie des sapeurs-pompiers de Meinier, continue-t-il. Il avait discuté avec le Capitaine, John Schmalz, pour collaborer davantage de manière intercommunale, en rassemblant si possible les forces des compagnies voisines, afin d'éviter que chacune ait un matériel similaire.

Le Capitaine a établi un rapport sur le sujet et l'a transmis à l'Exécutif et au représentant des pompiers, André Favre. Sans trop rentrer dans les détails, il conclut qu'il est difficile de n'avoir qu'un camion tonne-pompe pour les trois communes, pour plusieurs raisons : le camion acheté par Jussy il y a environ 5 ans est trop haut pour la caserne de Meinier, certains aspects organisationnels posent problème, etc. Par ailleurs, il souligne que Meinier a été assez raisonnable dans ses dépenses si l'on compare aux autres compagnies; en effet, le coût moyen est de Fr. 113.- par habitant à Meinier, Fr. 166.- pour Gy et Fr. 188.- pour Jussy. Le coût d'achat d'un tel véhicule serait d'environ Fr. 180'000.-, subventions déduites. **André Favre** précise qu'un véhicule vaut normalement facilement entre Fr. 250'000.- et Fr. 300'000.-.

Le Maire rajoute qu'il est difficile de se passer de ce véhicule, car dans certaines situations, le temps que les pompiers se branchent sur les bornes à incendie sur place, l'intervention immédiate du tonne-pompe peut sauver des vies en commençant tout de suite à éteindre

le feu. La sécurité n'a pas de prix... A titre d'exemple, le tonne-pompe actuel a été utilisé trois fois depuis le début de l'année. Un débat aura lieu en mai et une délibération suivra.

En réponse aux questions, il précise que la procédure d'intervention entre le SIS et les pompiers de Meinier est décrite dans ce rapport. En général, **André Favre** précise que tout appel à la CETA déclenche une alarme au service de piquet communal, qui décide s'il faut également faire venir le SIS ou non. La procédure est évidemment différente le jour et la nuit.

Le rapport sera envoyé à chaque conseiller, mais il s'agit d'un rapport interne confidentiel qui ne doit pas être diffusé ou discuté en dehors du cercle des Autorités de Meinier, insiste **le Maire**.

e) Centre du village

- Nous avons mandaté un expert indépendant en chauffage-ventilation, sur recommandation du Service cantonal de l'énergie de Genève, pour analyser la surchauffe du bâtiment collectif. Le rapport établi par cet ingénieur décrit les responsabilités de chaque intervenant (Dar architectes, Sigma / ingénieurs pour l'étude finale et la réalisation du chauffage-ventilation et Bonnard et Gardel / ingénieurs électriciens) et les actions à mener pour apporter des améliorations. Nous avons adressé un courrier recommandé à ces trois mandataires pour trouver une solution pérenne; une séance est prévue la semaine prochaine.

La commune devra quand même payer la plus-value de ce qui aurait dû être installé pour une bonne efficacité, sans prendre en charge le surcoût induit par les prix supérieurs des commandes en petite quantité.

- Pour les immeubles locatifs, des stores vont être installés dans tous les appartements qui n'en ont pas. Le coût global est d'environ Fr. 75'000.-.
- Concernant les "tortues" lumineuses des chemins traversants, hors service, les électriciens et Dar architectes ont examiné la situation sur place pour chercher une solution, voire changer complètement le concept.

Etienne Murisier rajoute que d'autres points ont été réglés dans cette zone (poteau au milieu d'une place de jeux déplacé, lampadaire posé à l'entrée du chemin du Stade, éclairage de l'escalier vers la salle polyvalente mis en service). Les 4/5^{èmes} des finitions à terminer devraient pouvoir l'être avant l'été (barrières, marquage et signalétique du chemin du Stade et de la route de La-Repentance, poteaux, plaques faisant du bruit sur la route de Gy, etc). Une signalisation extérieure devrait être posée sur le parc - depuis la salle communale - pour indiquer l'accès au Parking (vers l'escalier / cage d'ascenseur), car ce n'est pas clair – expérience vécue par une personne en visite, propose **André Favre**.

f) Berthet

Deux promesses d'achat ont été signées et 4 conventions également. Tous les appartements seraient donc en principe vendus, signale **le Maire**.

g) Chantiers

Etienne Murisier résume l'état d'avancement des divers chantiers.

Les giratoires de Choulex sur la route de Meinier ont été demandés par la commune de Choulex ; la suite de l'assainissement doit se faire en même temps, le collecteur sera posé, mais en 2014 selon informations reçues. Cette seconde étape du collecteur sera prise en charge à 10% par Meinier, soit env. Fr. 56'000.-. Par contre, pour le trottoir qui devait se

faire en même temps depuis le Carre d'Amont jusqu'au premier giratoire de Choulex, ce ne sera pas avant 2016.

L'assainissement du Carre d'Amont est terminé, mais un problème d'odeurs fort désagréables est apparu et il est difficile de trouver sa provenance. Nous cherchons.

h) Himalaya

La commission SCL organise, avec la participation des communes de Gy et Jussy, une conférence donnée par une habitante de Meinier, Sophie Lavaud, à la salle communale le mardi 14 mai à 20h. Elle fait partie des 10 femmes au monde à avoir réussi l'exploit de gravir deux 8'000 mètres en une saison et viendra raconter ses expéditions. Un tous ménages va être distribué dans les 3 communes.

4. Présentation des comptes 2012

Michel Vazquez distribue les documents relatifs aux comptes de fonctionnement et d'investissement. Pour les premiers, validés par l'Exécutif et l'organe de révision, ainsi que par la commission des Finances, **le Maire** indique tout d'abord qu'ils sont positifs, l'excédent de recettes étant de Fr. 182.-, mais après avoir utilisé une partie du compte *Pertes sur débiteurs* pour couvrir la forte diminution des recettes fiscales estimées. Il s'est rendu au Département des Finances avec Robert Ravasio, comptable et Moreno Sella, conseiller en finances, pour comprendre les raisons d'une telle différence : les estimations se basent sur le 50% des rentrées fiscales 2011 et ne tiennent pas compte de l'augmentation de la population en 2012, malgré le fait que nous leur avons donné cette information.

Par ailleurs, le bouclier fiscal instauré récemment réduit les rentrées fiscales d'environ Fr. 250'000.- (20 contribuables sont touchés par ce point, qui consiste à taxer au maximum le 60% de leurs revenus - y compris les recettes provenant de biens immobiliers). Environ 27% de la population paie 1% des recettes fiscales, ce qui représente donc les personnes aux plus bas revenus. A l'opposé, le 50% de la totalité des impôts est versé par 5% de la population, soit les gros contribuables. Les 700 personnes travaillant sur la commune rapportent Fr. 400'000.-, ce qui est relativement faible. Nous avons constaté qu'une partie des employés de la Zone industrielle et artisanale de la Pallanterie ne payaient pas leurs impôts sur Meinier, ce qui pose problème. Nous sommes en contact avec les entreprises concernées pour rectifier les attestations de salaire et qu'ils indiquent bien Meinier qui est leur lieu effectif de travail - et non le siège social de l'entreprise se trouvant sur une autre commune.

Le Maire donne ensuite des explications détaillées sur les rubriques importantes et/ou représentant des différences significatives par rapport au budget. Concernant le remplacement des coupes de la voirie, en réponse à la question de **Corinne Ménétrety**, il n'est pas certain qu'elles aient déjà été comptabilisées et payées en 2012. Il vérifiera et répondra.

Etienne Murisier précise, concernant le local des pompiers, que les travaux vont être entrepris pour tenter de stopper les infiltrations d'eau. Pour le bâtiment qui a plus de 10 ans, étant donné qu'il est impossible de trouver un responsable clair malgré tous les documents reçus de la Fondation, il faut maintenant avancer pour régler ce problème sans tarder. Ces opérations ont évidemment un coût, mais nous verrons en temps voulu s'il est possible de se retourner contre une des parties, si un vice caché est mis en évidence.

Le Maire continue ses explications sur les comptes.

Ensuite, **Jean-François Jordan**, Président de la commission des Finances, confirme que les charges de fonctionnement sont bien gérées, puisqu'elles sont en-dessous de ce qui avait été budgété pour 2012 et exactement au même niveau qu'en 2011. C'est la forte baisse des recettes fiscales qui provoque cet important manque à gagner dans les comptes. Il conclut en remerciant pour le travail effectué et donne un préavis favorable pour la votation du 16 mai prochain. Le plan financier va être mis à jour – première version en juin et en septembre avec les estimations 2012, car le compte *Pertes sur débiteurs* va se vider plus vite que prévu si le tassement de Fr. 400'000.- dans les recettes fiscales se vérifie pour les années à venir.

Le Maire rajoute qu'il ne faut pas dramatiser, il faut voir à moyen terme, même s'il faut quand même être prudent dans les investissements futurs. Il donne en exemple certaines communes qui ont un excédent d'un million dans les comptes selon les estimations fiscales, alors qu'aucun changement significatif n'est intervenu dans la Commune, ou d'autres qui se retrouvent avec un delta dans les recettes de deux millions de francs, en négatif puis en positif d'une année à l'autre !

Un débat s'instaure sur les solutions qu'il faudrait peut-être mettre en œuvre pour maintenir et/ou limiter les diminutions des rentrées fiscales, mais la discussion n'aboutit à aucune décision particulière.

Le Maire conclut en expliquant sommairement le tableau des investissements.

5. Divers

a) Sortie du Conseil municipal

La date est fixée au 5 octobre 2013, indique **André Favre**.

b) Routes

Florio Togni constate que les routes s'élargissent en mordant de plus en plus sur les terrains. Il faut réfléchir à cette tendance, les véhicules étant parqués partout et la circulation étant toujours plus rapide sur ces voies plus confortables, puisqu'elles facilitent le croisement des véhicules. Est-ce un développement inéluctable et ne pourrait-on pas plutôt prévoir des zones pour ralentir la circulation, voire créer des parkings.

Etienne Murisier répond que les chemins sont sur utilisés dans leurs largeurs et à cause de la densité anormale de la circulation, ce qui provoque des dégradations régulières des accotements également. Pour l'instant, en attendant la fin des travaux à Vézenaz, les bordures et les chemins sont refaits au coup par coup pour les entretenir au minimum ; il faudra ensuite décider si nous élargissons ces voies pour en faire des voies de transit ou au contraire si nous les fermons à la circulation et les réservons au trafic agricole.

c) Panneaux solaires – présentation en commission élargie

En réponse à la récente suggestion de Yannick Dupraz, **Jean-François Jordan** indique que la personne à contacter à SIG pour une présentation est M. Thierry Boichat, qui est le correspondant pour les communes.

d) Routes - bis

Corinne Ménétreay a constaté que le chemin de la Vy-la-Tour comporte de nombreux trous.

Léon Piller répond qu'ils ont été rebouchés depuis.

e) Jeunes citoyens

Yannick Dupraz précise juste, en réponse à une question posée dernièrement, que le scientifique qui avait présenté son travail lors des promotions citoyennes était Monsieur Grégoire Courtil.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** lève la séance à 22h15.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 16 mai 2013 à 20h15.

La Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président
du Conseil Municipal

.....

Coranda Pierrehumbert

.....

François Mégevand